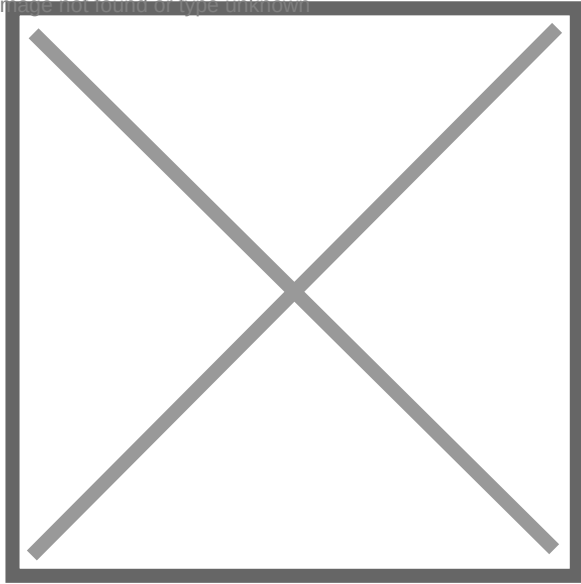


Image not found or type unknown



Problème dépôt de garantie

Par **willybaby**, le **13/12/2010** à **19:10**

Bonjour,
En signant le bail, je ne me suis pas rendu compte mais la propriétaire a indiqué que le dépôt de garantie s'élevait à un loyer soit 780 euros mais elle nous a réclamé 820 euros ce qui correspond au loyer + charges mais j'ai peur qu'elle soit malhonnête et qu'elle garde ses 40 euros sous prétexte que je n'avais qu'à le vérifier à la signature du bail.
Merci

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **22:31**

Si c'est une location vide, vous lui signalez gentiment son erreur et demandez le remboursement du surplus. Si elle refuse, LRAR de mise en demeure de rendre ce surplus, avec les intérêts en vigueur, qu'à défaut, vous saisirez le tribunal de proximité.
Si c'est un meublé, c'est son droit de fixer le dépôt de garantie comme elle le veut (l'usage veut même deux mois de loyer, mais aucune loi n'empêche plus)